

Date de dépôt: 2 décembre 2008

Messagerie

## **Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation urgente écrite de M. Antoine Bertschy : Trams : c'est l'asphyxie... des passagers !**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 14 novembre 2008, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

*Le Département du territoire a présenté, cette semaine, les résultats d'une enquête sur les comportements des Genevois et des Vaudois en matière de mobilité. Elle tend à démontrer que la voiture cède de plus en plus la place à la marche à pied et, dans une moindre mesure, au vélo et aux transports en commun.*

*Cette enquête datant de 2005, les observateurs estiment que, depuis cette date et grâce à l'augmentation de l'offre, la part modale des transports publics a et devrait encore progresser.*

*Si ces nouvelles ne peuvent que réjouir l'ensemble du parlement, les usagers des Transports Publics Genevois (TPG) ont des raisons de craindre l'avenir. En effet, certaines lignes de trams sont tellement empruntées que l'ont frise l'asphyxie. Asphyxie des passagers, s'entend.*

*La ligne 15, au départ des Nations et en direction du Bachet, est un parfait exemple. Dans l'ordre, elle dessert notamment les arrêts Cornavin (gare CFF), Uni-Mail (Université), Industrielle (ZI PAV) et Pictet-Thellusson (Banque Pictet, UBS). Pas besoin d'être un expert pour se rendre compte du nombre de passagers potentiels montant à la gare pour descendre aux arrêts suivants !*

*Aussi surprenant que cela puisse être, les TPG ne font circuler sur cette ligne que des véhicules de l'ancienne génération, et bien qu'il soit possible de coupler de tels véhicules, cela n'est pas fait. Les rames sont donc littéralement prises d'assaut du matin au soir, mais la situation est évidemment particulièrement catastrophique aux heures de pointe.*

*Nous sommes tous conscients qu'il n'est pas possible de multiplier le nombre de convois circulant sur les voies. Toutefois, nous sommes également conscients que les usagers des transports publics espèrent également un minimum de confort, sous peine de reprendre leurs anciennes habitudes, soit les transports individuels motorisés. D'où mon interpellation :*

***Le Conseil d'Etat entend-il intercéder auprès des Transports Publics Genevois pour que, dès que cela est physiquement possible, les rames de trams soient doublées sur l'ensemble du réseau ?***

## **REPONSE DU CONSEIL D'ETAT**

Le Conseil d'Etat est conscient des problèmes de saturation dont souffrent quelques axes du réseau des trams, celui-ci étant en quelque sorte victime de son succès.

Afin d'y remédier, le réseau sera renforcé à partir du 14 décembre 2008. Ainsi, des trams de grande capacité, soit de 240 à 260 places par rame, compléteront la flotte de trams prévue pour la ligne 15 dès cette date.

Simultanément, le réseau des trams sera adapté afin de renforcer l'axe Moillesullaz et d'anticiper les travaux du CEVA. Cette refonte permettra de répondre à la saturation des trams à Moillesullaz et sur l'axe de Chêne ainsi que dans le secteur de Cornavin. Par ailleurs, les TPG sont dans l'attente de la livraison de 18 nouveaux trams, qui permettront la mise en service de la seconde étape du tram Cornavin-Meyrin-Cern et de celle de la ligne Cornavin-Onex-Bernex.

Concernant les modifications qui interviendront dès le 14 décembre 2008, les lignes de trams bénéficieront d'une meilleure fréquence en période de pointe laquelle passe de 11 à 10 minutes, ce qui correspond à un temps d'attente d'un peu plus de 3 minutes sur les axes à 3 lignes de tram et de 5 minutes sur ceux desservis par deux lignes.

Il faut également relever que, afin de répondre à une forte demande sur l'axe route de Chêne – rue de Genève, une nouvelle attribution a été opérée. La ligne de tram 17 sera ainsi prolongée en journée (sauf le week-end) de la gare de Chêne-Bourg à Moillesulaz, c'est-à-dire jusqu'au terminus des lignes 12 et 16. A l'autre bout de ligne, moins fréquenté, le tram 17 effectuera son terminus à la gare CFF de Lancy-Pont-Rouge au lieu des Palettes. Toutefois, la ligne 12 sera prolongée jusqu'aux Palettes où elle interlignera avec la ligne 15. Cette restructuration permettra aussi d'augmenter l'offre à la gare de Cornavin en provenance de la Place des Nations grâce à du matériel de plus grande capacité.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte de la présente réponse.

#### AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

Le chancelier :  
Robert Hensler

Le président :  
Laurent Moutinot